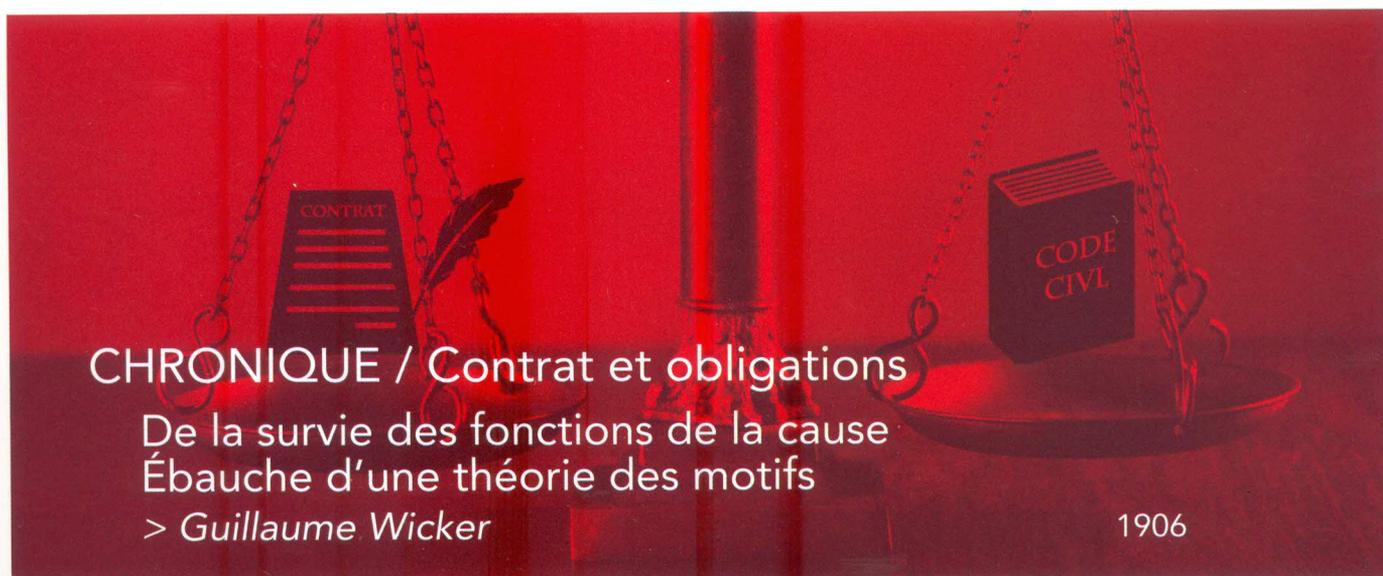


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
8 octobre 2020
n° 34 / 7879^e
pages 1881 à 1944



CHRONIQUE / Contrat et obligations

De la survie des fonctions de la cause
Ébauche d'une théorie des motifs

> Guillaume Wicker

1906

ÉDITORIAL

1881 À Paris, le 2 de la lune de Gemmadi, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1886 Responsabilité du prêteur (régime) : retrait des concours financiers
- 1888 Assurance (manquement à l'obligation de conseil) : pas de globalisation des sinistres
- 1894 Détention provisoire (dignité de la personne) : inconstitutionnalité du régime
- 1898 Journaliste professionnel (licenciement) : salariés des agences de presse

IN MEMORIAM

1903 Bernard Edelman (1938-2020), *Sébastien Cacioppo*

POINT DE VUE

1904 Observations sur une évolution récente du moyen de cassation inopérant, *Guillaume Canselier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1917 **Panorama** : Droit des sûretés, *Jean-Jacques Ansault et Charles Gijsbers*
Notes : Limitation au déclenchement de l'action publique de l'action civile exercée par un débiteur en liquidation judiciaire, *Crim. 24 juin 2020*
- 1930 • avis *Renaud Salomon*
- 1934 • note *Benjamin Ferrari*
- 1940 La consécration du droit exclusif au paiement du créancier nanti,
note sous *Civ. 2^e, 2 juill. 2020, Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

1944 André Potocki – Penser ensemble la Cour de cassation de demain

DAJLOZ

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1881

À Paris,
le 2 de la lune de Gemmadi

ACTUALITÉS

1884

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (décharge de la caution) :
absorption de la société et nantissement
de titres, *Com.* 23 sept. 2020

Consommation

Crédit à la consommation (contrat) :
demande de paiement en cas de perte,
Trib. jud. d'Auch, 7 sept. 2020

Entreprise en difficulté

Séquestre conventionnel (liquidation
judiciaire) : restitution de la chose
contentieuse, *Com.* 23 sept. 2020

Responsabilité du prêteur (régime) : retrait
des concours financiers, *Com.* 23 sept. 2020

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (refus de renouvellement) :
nullité du refus verbal, *Civ. 3^e*, 24 sept. 2020

1887

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (opposabilité) : existence de diffé-
rents modes de publicité, *Civ. 3^e*, 24 sept. 2020

Action possessoire (abrogation) : protection
de la possession par l'action en référé,
Civ. 3^e, 24 sept. 2020

Contrat-Responsabilité-Assurance

Dépôt hôtelier (vol) : responsabilité de plein
droit de l'hôtelier, *Civ. 1^{re}*, 23 sept. 2020

Assurance (manquement à l'obligation
de conseil) : pas de globalisation des sinistres,
Civ. 2^e, 24 sept. 2020

Assurance (Fonds de garantie) : exclusion de
la compétence de la CIVI, *Civ. 2^e*, 24 sept. 2020

Famille-Personne-Succession

Autorité parentale (filiation tardive) :
exercice en commun et saisine du juge,
Civ. 1^{re}, avis, 23 sept. 2020

Droit à la preuve (vie privée) : extraits
d'un compte privé Facebook d'un salarié,
Soc. 30 sept. 2020

1889

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (loi de 1948) :
conventionnalité du régime du loyer
et de la reprise, *Civ. 3^e*, 24 sept. 2020

Location « Airbnb » : régime applicable
et sursis à statuer sur l'amende civile,
Civ. 3^e, 24 sept. 2020

Construction-Urbanisme

Droit de préemption urbain (paiement) :
consignation du prix de vente,
Civ. 3^e, 23 sept. 2020

Expropriation

Indemnité d'expropriation (remploi) :
modalités de calcul, *Civ. 3^e*, 23 sept. 2020

Cession amiable (après déclaration d'utilité
publique) : garantie des vices cachés,
Civ. 3^e, 23 sept. 2020

Procédure (appel) : notification par voie
électronique, *Civ. 3^e*, 23 sept. 2020

1892

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Détention provisoire (état d'urgence
sanitaire) : non-renvoi d'une QPC,
Crim. 15 sept. 2020

Détention provisoire (état d'urgence
sanitaire) : prolongation par le juge
d'instruction, *Crim.* 29 sept. 2020

Détention provisoire (dignité de la personne) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 2 oct. 2020

1897

DROIT PUBLIC

Environnement

Chasse (dégâts de gibier) : indemnisation
du préjudice, *Civ. 2^e*, 24 sept. 2020

Santé publique

Médicaments (vente en ligne) : validité
des conditions d'encadrement par le droit
français, *CJUE 1^{er}* oct. 2020

1898

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Rupture conventionnelle (nullité) :
défaut de remise d'un exemplaire au salarié,
Soc. 23 sept. 2020

Journaliste professionnel (licenciement) :
salariés des agences de presse,
Soc. 30 sept. 2020

Salarié inapte (licenciement) : obligation
de consulter les représentants du personnel,
Soc. 30 sept. 2020

1900

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

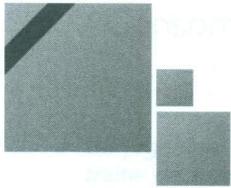
Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :
penser l'office du juge

Saisine du tribunal (déclaration) :
irrégularité liée à la signature électronique,
Civ. 1^{re}, 23 sept. 2020

Profession juridique et judiciaire

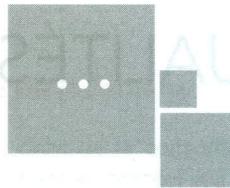
Avocat (honoraires) : information des
modalités de calcul en cas de dessaisissement,
Civ. 1^{re}, 23 sept. 2020



IN MEMORIAM

1903

Bernard Edelman (1938-2020)
par Sébastien Cacioppo



POINT DE VUE

1904

Observations sur une évolution récente
du moyen de cassation inopérant
par Guillaume Canselier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1906

De la survie des fonctions de la cause
Ébauche d'une théorie des motifs
par Guillaume Wicker

PANORAMA

1917

Droit des sûretés
septembre 2019 – septembre 2020
par Jean-Jacques Ansault et Charles Gijssbers

NOTES

Limitation au déclenchement de l'action publique de l'action civile
exercée par un débiteur en liquidation judiciaire, *Crim.* 24 juin 2020

1930

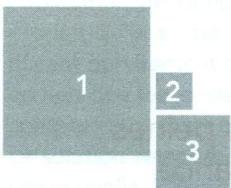
avis Renaud Salomon

1934

note Benjamin Ferrari

1940

La consécration du droit exclusif au paiement
du créancier nanti, *note sous Civ. 2^e, 2 juill. 2020*
par Jean-Denis Pellier



ENTRETIEN

1944

André Potocki – Penser ensemble la Cour de cassation de demain

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr